

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc solaire sur les communes de Parnay et Dun-sur Auron

Date : Wed, 3 Apr 2024 17:57:01 +0200 (CEST)

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr

Le projet de parc solaire au sol sur les communes de Parnay et de Dun-sur-Auron s'insère sur une centaine d'hectares d'espaces agricoles et naturels, sans que des implantations alternatives, en particulier sur des sols déjà artificialisés, ne soient étudiées. L'étude d'impact comporte des lacunes et erreurs significatives dans l'analyse des sensibilités écologiques en présence, aboutissant à une sous-évaluation des impacts réels du projet sur la faune, la flore et les milieux naturels et une inadéquation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. Des compléments très substantiels sont donc attendus avant de pouvoir conclure sur la suffisante prise en compte des enjeux de biodiversité dans les aménagements envisagés. Par ailleurs, le maintien d'une activité agricole significative et dans la durée sur le site reste à démontrer. Aussi, en l'état des informations fournies, le projet ne respecte pas les dispositions de la charte départementale « agriculture, urbanisme et territoires ». En outre, la quantification des émissions de gaz à effet de serre évitées par le projet est très partielle et non contextualisée. Le niveau de qualité de l'évaluation environnementale est l'un des plus faibles constaté par l'autorité environnementale alors que ce projet de parc photovoltaïque est l'un des plus étendus qu'elle ait eu à examiner.

Il y aura dégradation évidente des paysages et de la valeur des biens situés à proximité.

Dans ces conditions, je ne suis pas favorable à l'implantation d'un parc solaire sur les communes de Parnay et Dun-sur Auron.

G. J